FDGDON Morbihan

LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE EN MORBIHAN

ORGANISATION 2023 – RECOMMANDATIONS

ORGANISATION 2023

Dans le cadre de l'organisation de la lutte contre le frelon asiatique mise en œuvre en 2015 sur le département, chaque commune a nommé un ou plusieurs référent(s) frelon, interlocuteur(s) des administrés et formé(s) par la FDGDON 56.

Leur rôle, accompagner les Administrés dans la démarche de destruction des nids :

- En cas de découverte d'un nid, confirmer l'espèce concernée
- Mettre à disposition les éléments de choix d'une entreprise référencée en mesure d'assurer la destruction du nid
- Transmettre à la FDGDON 56, les éventuelles anomalies de destruction (tarif non conforme, intervention « douteuse » du désinsectiseur, ...)

Pour 2023, l'organisation est la suivante :

- Maintien du ou des référent(s) dans chaque commune
- Information et formation au piégeage des fondatrices au printemps
  Ce volet doit être renforcé pour transmettre les conditions d'un piégeage le plus efficace et le plus sélectif possible.
- Destruction des nids primaires et secondaires

RECOMMANDATIONS

↳ Le piégeage des fondatrices ou futures reines de Vespa velutina (cf note technique)

L'intérêt du piégeage au printemps est de permettre la capture d'un grand nombre de femelles fécondées (reines) capables de construire et développer un nid.
Un renforcement du piégeage dans les villes (zones très fréquentées par les fondatrices) par les agents communaux et piégeurs formés par le référent est, sollicité.

.../...

Type de piège :

Qu'il soit de fabrication artisanale (piège bouteille) ou acheté dans le commerce, le piège utilisé pour capturer les reines de frelons asiatiques doit être le plus **sélectif** possible.

Voici les recommandations pour l'utilisation ou la fabrication d'un piège (selon les reconnaissances actuelles et l'avis technique de la section apicole du 1/03/2023).

- Piège à fabriquer

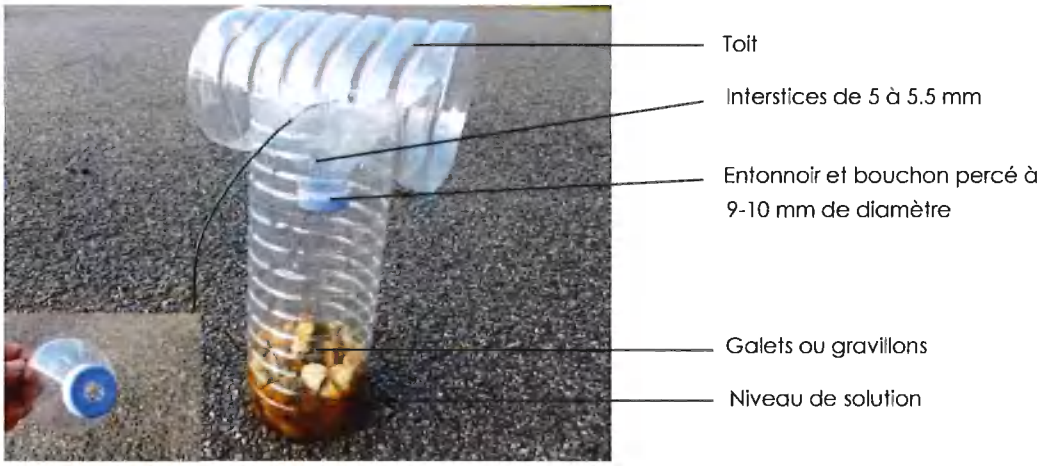

Source : FDGDON 56

Afin d'éviter la noyade des insectes non ciblés et utiles, il est fortement conseillé de mettre au fond du piège une grille, des galets, des gravillons ... et de percer des trous de sortie ou interstices de 5 à 5,5 mm entre la chambre de piégeage et l'entonnoir, de manière à laisser s'échapper les insectes de taille inférieure et non ciblés. Afin de rendre le piège encore plus sélectif, mettre à l'entrée du piège un bouchon percé à 9-10 mm de diamètre permettra de limiter l'entrée des insectes plus gros (frelons communs, papillons, ...). Placer également une protection au-dessus de l'entonnoir pour éviter que le piège se remplisse d'eau ***(Plan de fabrication d'un piège : fdgdon-morbihan/piège.fr).***

- Pièges du commerce

Certains pièges du commerce, le piège à guêpes ou le piège cloche sont certes relativement peu onéreux mais manquent de sélectivité, il est donc déconseillé de les utiliser pour ce type de piégeage.

Certains fournisseurs mettent sur le marché des pièges relativement sélectifs (grille de protection + interstices) – Exemples :

FARAGO Bretagne
2 rue de Bourseul
Le Poteau
56890 ST AVÉ
Tél. : 02 96 01 37 96
Mail : contact@farago-bretagne.fr

Source : FDGDON 56

.../...

PLASTIGRAF
56230 QUESTEMBERT
Tel : 02 97 26 56 56
Mail : contact@plastigraf.fr

Source : FDGDON 56

Appât conseillé dans le piège :

A défaut d'existence sur le marché d'une capsule à phéromone spécifique pour attirer le frelon asiatique, les appâts sucrés, additionnés d'alcool, sont relativement efficaces :

Exemple :

- 40% de bière + 40% de vin blanc + 20% de sirop de fruit rouge

Pour une meilleure efficacité, il est conseillé de **changer le mélange tous les 8 – 10 jours** et d'y laisser quelques frelons asiatiques, cela attire les autres.

Date de pose des pièges :

- **Début Avril à fin Mai (fondatrices)**

Les pièges installés en dehors des ruchers seront **placés dès début Avril** (une température de 12-15° est néanmoins nécessaire pour que les reines ou fondatrices soient en activité) et **impérativement retirés fin Mai** pour éviter de capturer les espèces autochtones. De plus, les reines, après cette période, restent en général dans les nids (ponte). Pendant cette période, un temps beau et chaud sera plus propice au piégeage.

Le piégeage d'automne, période au cours de laquelle on pourra trouver certes des jeunes reines, mais aussi des mâles, des femelles stériles, des ouvrières, **est beaucoup moins intéressant pour limiter la population de l'année suivante. Nous demandons aux piégeurs non apiculteurs de ne pas réaliser de piégeage durant cette période.** Cette restriction ne s'applique pas aux apiculteurs qui, eux, piègent dans le but de protéger les ruches.
Le piège « Jabeprode » commercialisé par Denis Jaffré, apiculteur sur le Finistère, semble être relativement sélectif et efficace **pour le piégeage auprès des ruchers.**

Emplacement conseillé des pièges :

Il est recommandé de placer les pièges préférentiellement à proximité :

- des composteurs ménagers
- des arbres et arbustes à fleurs
- du rucher ou de l'emplacement de stockage du matériel apicole pour l'apiculteur
- à proximité des lieux propices à l'hivernage des fondatrices (bâtiments anciens, tas de bois,...)

.../...

La destruction des nids

Source : FDGDON 56

*** Nid Primaire (cf note technique)**

Le nid primaire souvent proche des habitations et à l'abri (cabanon, auvent, ...) doit être détruit tôt le matin ou le soir afin d'éliminer la reine. **Toute destruction dans la journée en l'absence de la reine est inutile**, celle-ci reconstruira très rapidement un nouveau nid primaire qui donnera par la suite un nid secondaire beaucoup plus important et plus coûteux à détruire (cette mesure ne s'applique pas systématiquement pour les professionnels qui utilisent des produits spécifiques ayant une rémanence).

On peut écraser le nid et **la reine** avec un objet plat ou à l'aide d'un bocal, d'un sachet, l'enfermer rapidement et le décrocher en prenant soin de fermer le tout et de le détruire. Il est également possible d'utiliser un insecticide.

L'observation au printemps de ses bâtiments (porche, cabane, etc...) peut permettre de trouver davantage de nids primaires et donc d'éviter la multiplication des nids secondaires contenant de futures reines. De plus, ces nids secondaires sont en général plus dangereux pour les hommes, les abeilles et les insectes pollinisateurs. Les nichoirs à oiseaux, très propices à l'installation des nids primaires, doivent être régulièrement inspectés.

Source : FDGDON 56

*** Nid Secondaire**

Le nid secondaire, réalisé à la cime des arbres, dans les haies, à l'intérieur des bâtiments, doit être éliminé **par des professionnels pour des raisons de sécurité. La période de destruction des nids s'étale de Mai à fin Novembre**. **Après cette date**, les individus éventuellement présents dans les nids étant voués à mourir, **la destruction n'est pas justifiée**.

Une liste de désinsectiseurs professionnels référencés par la FDGDON 56, respectant une charte de bonnes pratiques de destruction, sera envoyée aux référents, aux Mairies et aux Communautés de communes. Elle est consultable sur notre site internet : *fdgdon-morbihan/frelon-asiatique/désinsectiseurs.fr.*

NB : Le tir au fusil de chasse dans les nids est très fortement déconseillé (Note DGAL – Mai 2013) car ce procédé est dangereux (dispersion et agressivité des frelons) et son efficacité n'a jamais réellement été démontrée (peut engendrer une délocalisation du nid). La responsabilité de l'organisateur du tir peut être engagée en cas d'accident.